



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	47
Membres excusés et représentés .....	2
Membres absent non représenté.....	0



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la situation sanitaire et en particulier sur la réouverture du Centre de vaccination de la Ville de Saint-Maur.

### QUESTIONS ORALES

*Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne*

- 1- Dans la section d'investissement pour le logement en 2021, il a été budgété au chapitre 907, 4 millions d'euros, quelles sont en cette fin d'année vos prévisions de dépenses sur ce chapitre ?
- 2- Quelles sont les capacités d'accueil du périscolaire des écoles de Champignol ?
- 3- Dans le cadre de l'accompagnement de la limitation de la vitesse à 30km/h sur toute la ville, vous avez mis en place un certain nombre de radars pédagogiques,  
4 nous semble-t-il. Nous souhaiterions disposer des données enregistrées par ces radars.
- 4- Pourquoi le marché de Noël des associations saint-mauriennes n'a-t-il pas eu lieu le week-end du 11 et 12 décembre ?

*Groupe Saint-Maur Avenir*

1. Le Conseil municipal peut-il avoir communication du rapport d'expertise de l'ONF sur le Grand Chêne ?
2. Où en est-on du déploiement des capteurs de CO2 dans les écoles ?
3. La fermeture du bureau de Poste de La Pie

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**Désigne** Madame Carole DRAI, Secrétaire de séance

Étaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO,

Maires-Adjointes

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN-SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS ;

Conseillers municipaux

Étaient absents représentés :

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir M. Philippe CIPRIANO.

Au cours de la séance :

M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point 5, M. Adrien CAILLEREZ entre au point 7, Mmes Achraf ATALLAH, Charlotte MARTIN, Mrs Germain ROESCH, Marc BRETON, Pierre GUILLARD, Gilles CHERIER, Marc COHEN, Claude SOUSSY et Matthieu FERNANDEZ quittent la séance au point 7, Mme Charlotte MARTIN, Mrs Germain ROESCH, Marc BRETON, Pierre GUILLARD, Gilles CHERIER, Marc COHEN, Claude SOUSSY et Matthieu FERNANDEZ entrent au point 8, Mme Achraf ATALLAH entre au point 10, M. Marc COHEN, Mmes Céline VERCELLONI et Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI quittent la séance au point 12, M. Marc COHEN, Mmes Céline VERCELLONI et Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI entrent au point 14, Mme Dominique SOULIS quitte la séance au point 22, Mme Dominique SOULIS entre au point 23, Mme Peggy D'HAHIER quitte la séance au point 27, Mme Peggy D'HAHIER entre au point 31.

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2021**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 novembre 2021.

Unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE**

## 3. **Communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2020.

Dont acte

#### 4. **Bilan Politique de la Ville - Programmation 2021**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan 2021 du contrat de ville.

Dont acte

#### 5. **L'Académie numérique au service de la montée en compétences des agents de la Ville et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le dispositif pluriannuel 2022-2023 de l'Académie numérique pour les agents de la Ville et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

#### 6. **Convention de partenariat entre le bailleur social Immobilière 3F et la ville de Saint-Maur-des-Fossés relative au transfert des images de vidéo-protection vers la police municipale**

**Approuve** la convention de partenariat entre le bailleur social Immobilière 3F et la ville de Saint-Maur-des-Fossés relative au transfert des images de vidéoprotection vers la police municipale

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes pouvant en découler

**Précise** que cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée d'un an, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction

**Dit** que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou par l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis d'au moins trois mois avant l'expiration de la convention

Unanimité

#### 7. **Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la mise en place du Bouclier de Sécurité - Sécurisation de 4 nouveaux points.**

**Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer, auprès de la Région, une demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

**Autorise** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant

Majorité

33 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

## FINANCES COMMUNALES

8. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour bénéficier du financement aux projets d'expérimentations d'innovation et du numérique de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris les financements des projets d'expérimentations d'innovation et du numérique de la Ville s'inscrivant dans le cadre du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents

Unanimité

9. **Aliénation de matériels**

**Constate** que le matériel n'est plus utile au service public.

**Prononce** sa désaffectation du domaine public.

**Autorise** le Maire à le mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire agorastore sur internet.

Unanimité

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10. **Rapport Social Unique 2020 (RSU) de la Collectivité**

**Prend acte** de la présentation du rapport social unique 2020 (RSU).

Dont acte

11. **Organisation du temps de travail des agents communaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, suite à l'adoption de la loi dite "Dusopt"**

**Approuve** la nouvelle organisation du temps de travail au sein de la collectivité et ses modalités d'application telles que définies dans le règlement du temps de travail .

**Prend** acte de l'application des dispositions règlementaires d'attribution des congés annuels à 5 fois la durée hebdomadaire de service.

**Prend** acte de la suppression des journées extralégales du personnel féminin (1 jour) et de médailles d'honneur (2/3/4 jours).

**Précise** que ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire ou, à défaut, le Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer le règlement du temps de travail, ainsi que toute pièce nécessaire à son application.

**Dit** que ce règlement du temps de travail sera communiqué à tout agent employé par la Ville, dans les conditions prévues au règlement intérieur de la Ville.

**Dit** que la présente délibération annule et remplace la précédente délibération relative au temps de travail.

Majorité

39 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

12. **Convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans l'emploi (CIME) du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France**

**Approuve** la convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans l'emploi (CIME) entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France et la Ville .

**Décide** de bénéficier à titre gracieux des différents services : assistance téléphonique, participation à des réunions thématiques, échanges de pratiques professionnelles, mise à disposition de stands durant des événements collectifs, indépendamment des annexes relatives aux prestations payantes.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au maire chargé du personnel, à signer la convention ainsi que tous les actes pouvant en découler.

**Précise** que cette convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et se poursuivra jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Celle-ci sera renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivront.

**Dit** que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou par l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 septembre de chaque année, la résiliation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Unanimité

13. **Mise à disposition des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations "Les Bagaudes" et la "Stella Saint-Maur Handball"**

Retiré de l'Ordre du Jour

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

14. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'obtention du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour l'aménagement de mobilier urbain de végétalisation**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution du fonds d'Investissement Métropolitain.

Unanimité

15. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Région Ile de France pour l'obtention de subvention pour**

## **L'aménagement de mobilier urbain de végétalisation**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Région Ile de France pour l'obtention de subventions dans le cadre de l'appel à Projet « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les communes ».

Unanimité

16. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'obtention du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) dans le cadre de la végétalisation des bords de marne**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution du fonds d'Investissement Métropolitain.

Unanimité

### **ENSEIGNEMENT**

17. **Indemnité représentative de logement des instituteurs : fixation du taux de base pour l'année 2020**

**Donne** un avis favorable au montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64€ au titre de l'année 2020.

Unanimité

### **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

18. **Attribution de Subvention aux Associations Sportives (Manifestation)**

**Attribue**, au titre de l'année 2021, une subvention à la STELLA Saint-Maur Handball, pour l'organisation d'un Tournoi de Noël, d'un montant de 500 € .

**Dit** que cette dépense sera imputée au chapitre 9240 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**Demande** à cette association de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds

Unanimité

19. **Attribution de Subventions aux associations (Aide à la pratique**

## **Sportive)**

**Attribue**, au titre de l'année 2021, des subventions aux associations sportives pour un montant de 3 000 € répartis comme suit :

- VGA Saint Maur 2 640,00 euros
- STELLA Handball 360,00 euros

**Dit** que ces dépenses seront imputées au chapitre 9240 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds

Unanimité

20. **Convention d'objectifs et de financement de la CAF Fonds publics et territoires pour subventionner un poste de coordination "Pôle Ressources handicap" pour l'exercice 2021.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°202100420 de la CAF pour l'exercice 2021.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

21. **Convention d'objectifs et de financement de la CAF Fonds publics et territoires pour "renforcer les équipes d'animation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap" pour l'exercice 2021.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°202100419 de la CAF pour l'exercice 2021.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

22. **Adaptation du règlement du Conseil Consultatif des Jeunes**

**Approuve** le règlement intérieur du Conseil des Jeunes,

**Abroge** tout règlement antérieur, relatif au même sujet, pouvant exister,

**Autorise** le Maire, ou à défaut un élu délégué, à signer les documents et à mettre en œuvre

les moyens nécessaires pour la mise en place de ce dispositif,

**Autorise** le Maire ou à défaut un élu délégué à porter des modifications mineures par décision, concernant le règlement intérieur du Conseil Consultatif des Jeunes ci-après annexé.

Unanimité

23. **Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs.**

**Approuve** le règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs.

**Décide** que ce nouveau règlement s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Unanimité

### **DOMAINES**

24. **Jardin des Facultés - Remise en gestion et transfert de propriété par acte notarié du volume destiné au parking public**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous documents nécessaires s'y rapportant pour la remise en gestion et le transfert de propriété des locaux destinés au futur parking public du Jardin des facultés étant précisé que cette cession se fera à l'euro symbolique,

**Dit** que la dépense correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2021.

Unanimité

### **MARCHES PUBLICS**

25. **Avenants à la Délégation du service public du stationnement sur voirie et hors voirie de la ville de Saint Maur des Fossés**

**Approuve** le projet d'avenant n°3 à la Délégation du service public du stationnement sur voirie et hors voirie de la ville de Saint Maur des Fossés avec la société SAINT MAUR STATIONNEMENT ayant pour objet le versement par la ville au Concessionnaire, après réalisation des travaux du parking public de la ZAC des Facultés, d'une subvention d'équipement de 227 000,00 euros sans taxe, l'intégration du parking de la ZAC des Facs aux parcs en ouvrage exploités dans la Délégation du service public du stationnement sur voirie et hors voirie de la ville de Saint Maur des Fossés et le versement d'une compensation complémentaire annuelle de 18.195 euros hors taxes portant la compensation globale par année civile à 292.999,00 euros hors taxes soit 351.598,80 euros TTC par année civile à compter de la mise en exploitation du parking de la ZAC des Facs.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

38 Pour

11 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS)

26. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de livres - Lot 3 Livres de prix et de bibliothèque**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la « Fourniture de livres » lot 3 livres de prix et de bibliothèque et toutes les pièces liées à son exécution avec :

La société Bibliothèque Pour l'École domiciliée Bernardin Cherbois RD912 87860 JOUAC.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

27. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de denrées alimentaires - Viande de boucherie et de porc**

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la Fourniture de denrées alimentaires Viande de boucherie et de porc à la société SOCOPA VIANDES, sise Les abattoirs - Cours Saint-Paul - BP 36 - 27110 LE NEUBOURG,

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

38 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

28. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'assurances Lots 1 à 7**

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux Prestations d'assurances et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : GROUPE SATEC domiciliée 4 Place du 8 mai 1945- CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX.
- Lot 2 : ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES domiciliée 23 rue Chauchat 75009 PARIS.
- Lot 3 : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES domiciliée 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS.
- Lot 4 : GROUPE SATEC domiciliée 4 Place du 8 mai 1945 - CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX.
- Lot 5 : SARRE ET MOSELLE domiciliée 17 bis avenue Poincaré - CS 80045 - 57401 SARREBOURG.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

29. **Attribution de l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation d'extensions de câblage du réseau informatique et services associés**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture et l'installation d'extensions de câblage du réseau informatique et services associés et toutes les pièces liées à son exécution avec la société SPIE BATIGNOLLES ENERGIE domiciliée 41 rue des Bussys à 95605 EAUBONNE CEDEX.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

30. **Acte modificatif n°1 au marché relatif à la fourniture d'articles en papier à usage ménager**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché de **fourniture d'articles en papier à usage ménager** ayant pour objet le changement de RIB et de nom de GROUPE PLG en PLG.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

31. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Conditionnements alimentaires et matériel et matériel d'hygiène à usage unique - Lot 2 Matériel et matériel d'hygiène à usage unique**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Conditionnements alimentaires et matériel et matériel d'hygiène à usage unique – Lot 2 Matériel et matériel d'hygiène à usage unique ayant pour objet le changement de RIB et de nom de GROUPE PLG ALLODICS en PLG.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

32. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Produits d'entretien et d'hygiène professionnels - Lot 3 Produits de nettoyage pour piscines et salles de sports**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Produits d'entretien et d'hygiène professionnels – Lot 3 Produits de nettoyage pour piscines et salles de sports ayant pour objet le changement de RIB et de nom de GROUPE PLG ALLODICS en PLG.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

## **COMMUNICATIONS**

33. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet**

**2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

34. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 H 00.

